

DATES	DURÉE	THÈMES	INTERVENANTS	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
Vendredi 8 février 2019 Lundi 25 février 2019	1 journée <u>au choix</u> 9h00-17h00	Construction budgétaire	Christine BOURBAO Comptable publique DDFiP d'Eure-et-Loir	<ul style="list-style-type: none"> • Un budget pourquoi faire ? • Les principes budgétaires, le calendrier annuel dans la gestion financière • Comment analyser les résultats du budget général de la commune ? • Qu'est-ce que le compte de gestion du comptable public ? • Quelles sont les sections de fonctionnement et d'investissement et les conditions de vote au conseil municipal ?
Vendredi 1^{er} mars 2019	1 journée 9h00-17h00	Composition du cimetière Niveau débutant	Sophie MALLET Juriste AMF28	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des éléments obligatoires et facultatifs • Terrain commun et concession : distinctions, documents à remettre • Le site cinéraire : composition • Ossuaire et caveau provisoire : obligatoire ? • Tenue des registres par la commune : concession / terrain commun / inhumation / autorisation de travaux • Les taxes applicables
Vendredi 15 mars 2019	1 journée 9h00-17h00	Rôle et responsabilités du maire employeur	Intervenant AMF	<ul style="list-style-type: none"> • Les obligations liées à l'emploi et au recrutement • Le déroulement de carrière des agents • La définition du temps de travail • Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi • La rémunération • Les droits et obligations des agents • Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail
Vendredi 29 mars 2019	1 journée 9h00-17h00	Financement des réseaux	Emmanuel SALAUN Consultant EDILE SAS	<ul style="list-style-type: none"> • Règles de droit applicables • Quel financement des constructeurs/aménageurs pour différents réseaux ? publics (voirie, eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunications) ? • Quelle articulation avec les éventuels équipements privés associés ? • Cas pratiques
Vendredi 26 avril 2019	1 journée 9h30-16h30	Les troubles du voisinage	Florence LAGNEAU-BILLET Directrice AMF28	<ul style="list-style-type: none"> • Les nuisances sonores entre voisins • Les plantations : distance de plantations entre deux fonds, élagage, feuilles mortes... • Les nuisances olfactives : feux, installations classées (élevages), agriculture... • Les animaux : aboiements, divagation, poulailler... • Les troubles visuels : vues directes sur fond voisin, constructions... • L'écoulement des eaux : déversement des eaux de pluies entre fonds voisins...



Lundi 29 avril 2019	1 journée 9h00-17h00	Les autorisations d'urbanisme	Intervenant AMF	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats d'urbanisme • Permis de démolir • Permis de construire • Permis d'aménager • Contributions liées au permis de construire • Contentieux de l'urbanisme
Vendredi 14 juin 2019	1 journée 9h00-17h00	Les actes administratifs de la collectivité	Sophie MALLET Juriste AMF28	<ul style="list-style-type: none"> • Comment bien rédiger une délibération, un arrêté ? • Comment se déroule le contrôle de légalité ? • Qu'est-ce qu'un déferé préfectoral ? • Le retrait ou l'abrogation d'un acte administratif • La procédure de récolement

Tarif pour les communes :

Par strate démographique	1 journée par personne TTC
< 500	100 €
de 500 à 999	150 €
de 1 000 à 3 499	200 €
de 3 500 à 9 999	250 €
> à 10 000	300 €

Tarif pour les EPCI :

En fonction du budget de fonctionnement	1 journée par personne TTC
E.P.C.I. < 75 000 €	150 €
E.P.C.I. de 75 000 à 149 999 €	200 €
E.P.C.I. de 150 000 à 299 999 €	250 €
E.P.C.I. de 300 000 à 749 999 €	300 €
E.P.C.I. > ou égal à 750 000 €	400 €

Programme à communiquer aux élus et aux agents territoriaux

Inscription :

- par téléphone au 02 37 28 58 58
- par mail à am28@orange.fr

Plateaux-repas froids sur place :
supplément de 14,50€

Le DIF élu

Toutes nos formations sont éligibles
au Droit Individuel à la Formation des élus locaux.
Ce dispositif est financé par la Caisse des dépôts.
La mairie n'est pas impactée et ne paiera pas la formation.
Chaque élu(e) bénéficie de 20h00
de DIF par année complète de mandat
depuis le 1^{er} janvier 2016.

Un délai d'étude de 2 mois du dossier
par la Caisse des dépôts et consignations
est nécessaire et donc il vous est demandé
d'anticiper au maximum les inscriptions.